JOURNAL DE LA SOCIÉTÉ STATISTIQUE DE PARIS

C. CERISIER

Impressions générales sur le Congo français. Éléments de statistique et d'appréciation du pays

Journal de la société statistique de Paris, tome 33 (1892), p. 275-289
<http://www.numdam.org/item?id=JSFS_1892__33__275_0>

© Société de statistique de Paris, 1892, tous droits réservés.

L'accès aux archives de la revue « Journal de la société statistique de Paris » (http://publications-sfds.math.cnrs.fr/index.php/J-SFdS) implique l'accord avec les conditions générales d'utilisation (http://www.numdam.org/conditions). Toute utilisation commerciale ou impression systématique est constitutive d'une infraction pénale. Toute copie ou impression de ce fichier doit contenir la présente mention de copyright.

NUMDAM
Article numérisé dans le cadre du programme
Numérisation de documents anciens mathématiques
http://www.numdam.org/

II.

IMPRESSIONS GÉNÉRALES SUR LE CONGO FRANÇAIS

ÉLÉMENTS DE STATISTIQUE ET D'APPRÉCIATION DU PAYS.

Messieurs,

Permettez-moi d'abord de vous exprimer tout le plaisir que j'éprouve à me retrouver, après une nouvelle absence de service, au milieu de vous, et à vous communiquer, comme je l'ai fait déjà plusieurs fois, le résultat de mes impressions en matière coloniale.

Il s'agit cette fois-ci du Congo français. Je me rappelle avec une certaine satisfaction qu'il y a quelques années un modeste travail que je vous avais soumis a eu la chance de frapper l'attention des hommes du gouvernement de l'époque, notamment M. le Président du Conseil des ministres, et de servir d'argument devant la Chambre dans une discussion sur la politique coloniale.

C'est à l'initiative et au patronage de la Société de statistique que je dois l'occasion et tout l'honneur de la prise en considération des théories que j'avais émises à l'époque, lesquelles ont encore aujourd'hui toute leur valeur.

Dans tous les cas, lorsqu'il s'agit de colonisation et de la grandeur de la France outre-mer, je suis, je l'avoue, un ardent et convaincu partisan du développement économique et pratique de nos territoires lointains; et, pénétré des principes développés dans certains ouvrages avec tant de patriotisme et de science profonde par notre éminent confrère M. Leroy-Beaulieu, j'essaye pour ma part, par une étude sur les lieux, pendant mon séjour aux colonies, de trouver dans les données statistiques et autres que je recueille, la justification des principes de base d'une colonisation bien comprise.

Je sais que je trouverai parmi vous, dans cet ordre d'idées, l'appui moral et patriotique que j'essaierai toujours de justifier. Vous comprendrez donc combien je suis heureux de pouvoir, à intervalles, venir retremper ici ma confiance et mon courage dans une collaboration toujours instructive pour moi.

En 1843, le Gabon n'était qu'un abominable marché d'esclaves où les navires négriers venaient s'approvisionner de chair humaine pour l'exportation, lorsque le gouvernement de Louis-Philippe traita avec le vieux roi nègre Denis pour l'achat du territoire situé dans l'estuaire immense de ce fleuve, et sur lequel fut fondé notre premier établissement *Libreville,* la capitale actuelle du Congo français depuis le récent décret du 30 avril 1891.

Ce point microscopique fut la base, le point d'appui de notre extension dans le mystérieux inconnu du continent noir; et aujourd'hui, 49 ans après, grâce surtout aux voyages d'exploration et d'étude absolument pacifiques de MM. de Brazza et de ses compagnons, grâce à une politique locale prudente et sûre vis-à-vis des nombreuses races indigènes disséminées dans le pays aussi bien sur la côte que dans l'intérieur, nous avons pu, et cela surtout depuis 1875, constituer les éléments d'un véritable empire africain, voisin de l'État indépendant du Congo, dont la superficie peut être presque double de la superficie de la France.

Il s'agit maintenant de tirer un parti pratique et avantageux du lot important qui nous est échu de ce côté, au point de vue colonial, dans le partage de l'Afrique, et de ne pas perdre de vue que le Congo français offre lui aussi une base importante pour cette unification africaine à laquelle travaille la France, et justement pour l'application des théories générales de principe que j'ai eu pour ma part le plaisir d'exposer plusieurs fois déjà en matière d'extension coloniale pratique devant la Société de statistique, notamment à propos du Sénégal, des Rivières du Sud et des pays que j'avais eu occasion de visiter par circonstance dans ma carrière.

L'estuaire du Gabon forme une magnifique rade de 23 milles de longueur sur une largeur moyenne de 8 à 10 milles pouvant fournir un abri des plus sûrs aux plus grands navires.

Cet estuaire reçoit le tribut des eaux du Como et du Rhamboe. Le Como est navigable jusqu'à Ningué-Ningué et même plus haut par des navires d'un petit tirant d'eau.

Au Nord, près du cap Esterias, à 23 milles du Gabon, se trouve la rivière Mondah et au Sud, à 60 milles de l'estuaire, après le cap Lopez, l'Ogowé, véritable grand fleuve, frère du Congo qui, malgré ses rapides, constitue un moyen pratique de pénétration vers l'intérieur, qu'il peut suffire, avec nos moyens modernes, d'approprier aux besoins du pays. Sur ses rives sont déjà d'ailleurs établis des points centraux d'opérations commerciales qu'il s'agit simplement de développer en vue de

la valeur future qu'ils doivent avoir, notamment N'Djolé et Lambaréné, etc. L'*Officiel* du Congo a commencé à publier d'ailleurs, sur ces points, des statistiques très intéressantes concernant le mouvement commercial. Je ne m'étendrai pas sur les limites intérieures de nos possessions du Congo, lesquelles ont été définies par la convention de 1885 et la conférence internationale de Berlin. Un simple coup d'œil sur une carte d'Afrique suffirait pour démontrer ce qui reste à faire dans cet ordre d'idées et nous indiquer que l'extension vers le Nord est laissée pour ainsi dire à notre propre initiative, et qu'il ne faut pas nous laisser devancer par nos concurrents intéressés.

Vous me permettrez à cette occasion de passer rapidement sur les résultats acquis déjà par cette initiative privée, car la nouvelle du retour de M. Mizon et de sa rencontre avec M. de Brazza est encore trop vivace dans nos souvenirs pour ne pas nous réjouir de cette constatation géographique pleine d'enseignements nouveaux pour l'avenir de nos colonies africaines, toutes intéressées dans la circonstance.

Le Gabon, disons plutôt le Congo, vaut mieux au point de vue du climat que sa réputation. Il n'est pas plus malsain que tous nos autres établissements de la côte occidentale d'Afrique, ni que les établissements occupés par les Portugais, les Allemands, les Anglais et les Belges.

Lorsqu'on aura compris en France qu'il est indispensable en premier lieu d'améliorer les conditions d'hygiène, d'installation, d'habitation, absolument primitives, c'est vrai en ce moment, lorsque l'on saura qu'avec nos moyens modernes on pourra constituer pour les Européens un bien-être relatif, tempérer de fait les conditions de l'acclimatement pour le nouveau débarqué, aussi bien au chef-lieu que dans les postes, tant ceux de la côte que ceux de l'intérieur, on atténuera les effets de la mauvaise impression produite dans l'opinion publique par la fièvre bilieuse hématurique, par exemple, et l'anémie.

L'année se divise en deux saisons principales : la saison des pluies et la saison sèche, qui se subdivisent elles-mêmes en petite saison des pluies et petite saison sèche. La saison des pluies dure généralement d'octobre à la première quinzaine de mai et la saison sèche de mai à la mi-septembre.

La température du Gabon-Congo pendant les mois les plus chauds de l'année : janvier, février, mars et avril, varie de 25° à 32° dans la journée, la moyenne des autres mois varie entre 20° et 28°.

Justement, en ce qui concerne les observations barométriques et thermométriques, il serait à désirer, en vue de constituer pour l'avenir des bases d'études comparatives, qu'une centralisation positive fût rigoureusement suivie au chef-lieu par le service scientifique compétent et que des instructions précises fussent transmises dans cet ordre d'idées à qui de droit dans tous les postes et stations pour arriver à constituer des bases d'appréciation qu'il suffira de raisonner pour se faire une opinion en ce qui concerne ce genre de statistique spéciale.

Population. — La population de la colonie se compose d'un mélange de races indigènes sans originalité propre, confondues comme à plaisir, tantôt différentes, tantôt identiques dans les usages, et disputant à la race toute particulière des *Pahouins* ou *Fan* l'influence qu'ils perdent petit à petit devant ces antagonistes absorbants, grâce surtout à leur activité et à leur nombre.

Après avoir cité le Pahouin ou Fan, descendant des Niam-Niam, nommons : le M'pongué ou Gabonais pur ; le Boulou ou habitant de la rivière Mondah ; le Batanga

ou riverain de la rivière Campo; le Bakalé, provenant de l'Ogowé; l'Abongo, les Cap-Lopez, les Okandas, les Adoumas, les Batékés, les Afourous, les Oubandji, les Loango et enfin les Congo, qui diffèrent encore entre eux selon qu'ils se trouvent disséminés sur cet immense fleuve ou sur les nombreux affluents qui sont ses tributaires.

La population européenne comprend les représentants ou employés des quelques maisons de commerce établies dans le pays, les fonctionnaires du gouvernement métropolitain ou local, et ne constitue actuellement qu'un effectif très réduit au point de vue du nombre pour l'immensité du territoire à exploiter. Il y a lieu de constater que l'élément commercial, industriel et absolument indépendant a le dessous dans la comparaison avec l'effectif du personnel des fonctionnaires.

C'est la conséquence forcée de la période d'organisation et d'exploration. Dans tous les cas, il faut avouer que si l'on se place au point de vue de la nationalité, le Français, actuellement, est loin d'être à l'avant-garde quand il s'agit d'agriculture, de commerce et d'industrie, car il est amplement devancé par l'élément étranger: allemand, anglais, portugais, hollandais, etc. Le pays pourtant tend les bras à la France et lui offre ses ressources exploitables en faisant appel à son initiative comme à sa confiance.

Agriculture. — L'agriculture est une des bases de la vraie richesse du Congo, et l'on peut dire, à en juger par l'exubérance de la luxuriante végétation qu'on constate surtout sur la côte, qu'il peut offrir à l'agriculture des éléments sérieux et positifs d'action.

Il est donc du devoir des pouvoirs publics d'apporter au développement de cette branche de fortune locale toute la sollicitude que comporte la mise au point des terrains cultivables pour donner non plus aux rivages du Gabon proprement dit, mais au Congo français le renom agricole auquel il peut avoir droit de prétendre. La tâche ne fait que commencer.

Notre horizon n'est plus en effet limité aux petites collines verdoyantes qui dominent le plateau de Libreville, les villages de Glass, de Louis et des environs, où quelques essais assez restreints ont déjà été tentés avec succès, où on a fait germer pour ainsi dire dans un modeste jardin d'essai officiel ou dans quelques exploitations particulières les premières graines. Cet horizon s'est élargi. Il embrasse des terres d'une surface presque double, comme je l'ai dit, de celle de la France entière, des terres avides de fleurir elles aussi, de prospérer, de produire, et, grâce aux bienfaits du travail agricole grandement et sagement compris, de venir, comme l'Algérie, la sœur aînée du Congo, sa voisine par l'intérieur, lutter en productions, en richesses de cette nature avec la mère-patrie, la France.

Dans ce but que faut-il? Semer simplement d'une façon intelligente pour récolter ensuite, parce que le sol semble ne demander qu'à rendre au centuple ce que l'on aura bien voulu lui confier.

C'est l'avenir et non pas le présent actuel, c'est-à-dire le résultat positif immédiat, qui doit être de ce fait l'objectif. Conscients de la valeur des produits agricoles de toutes sortes exploitables, confiants dans les résultats espérés, soucieux des nouvelles méthodes que le progrès et la science mettent à notre disposition, nous devons entrer résolument avec le siècle et ses idées modernes dans cette nouvelle grande arène mise à notre disposition; et dont le sol, naguère inconnu pour ainsi

dire, intelligemment fécondé, saura procurer aux travailleurs convaincus de toutes sortes la fortune issue de la source agricole.

Il y a lieu de songer que nos trois vieilles colonies, émanation d'un temps déjà bien vieux pour nous : la Réunion, la Guadeloupe et la Martinique, ont été avant tout et par-dessus tout des colonies agricoles. Elles ont répandu dans le monde entier le renom de la richesse de leur sol et pourtant ces petits îlots, piqués aujourd'hui sur notre carte du Congo français, ressembleraient ici à peine à un point sur un *i*.

C'est sur l'agriculture et l'élevage qu'étaient basées leurs principales ressources; et si le présent ne justifie peut-être plus leur splendeur passée, c'est qu'elles ont eu le tort de faire reposer seulement sur la monoculture la base de leur puissance agricole. Dans tous les cas, c'est encore l'agriculture qui les soutient toujours.

Mais pour nous, au Congo français, où l'espace n'est pas limité, où des immensités de terrains s'offrent à nous, où tous les genres de culture, tous les goûts particuliers peuvent se développer, se livrer à une expansion sans limite, où tout concourt au développement naturel, où la végétation est exubérante, appropriée même selon les localités à tous les instincts, pourquoi resterait-on en retard sur la nature qui nous devance toujours, contre laquelle nous devons lutter même en ce moment? Pourquoi ne pas s'associer à elle, en faire une alliée féconde, en prenant pour nous ce qu'elle veut bien nous donner? Avis aux agriculteurs et aux hommes de la partie. Qu'ils sachent surtout le lui demander, l'exiger d'elle et, s'il y a lieu, transformer au besoin ses caprices.

Je suis de bonne foi dans la théorie que j'émets; et j'ai la conviction que le pays, le sol, j'ajouterai même les bras, s'offrant à l'homme d'initiative désireux de prêcher d'exemple, celui-ci pourra leur confier ses aspirations et ses idées. La réponse ne se fera pas attendre. Comme conclusion, c'est au Gouvernement et à l'administration locale imbue de ces principes, qu'il appartient de faire appel à l'initiative privée pour utiliser à notre profit ce qui est devenu notre bien, grâce aux explorations pacifiques.

Ce pays peut, en effet, s'enorgueillir de ne pas devoir son immense étendue à la force et à la conquête armée.

La récompense sera d'avoir par suite bien semé, d'avoir travaillé pour l'honnête cause de la civilisation, enfin d'avoir posé pour la génération qui attend de faire ses preuves les assises inébranlables et grandioses d'une colonisation féconde et d'une utilisation pratique prudente et productive du sol, exempte de tout privilège et ne reposant plus, hélas! sur l'esclavage ou sur le caprice des événements ou des hommes.

Les éléments de subsistance matérielle assurés sur les lieux, au Congo, par le pays lui-même, serait une autre victoire pacifique, complément nécessaire de la victoire diplomatique et le résultat de l'occupation par l'exploration au nom de la civilisation.

Commerce. — Je répéterai à propos du commerce du Congo ce que j'ai constaté déjà ailleurs, notamment dans les Rivières du Sud, c'est que l'étranger nous fait une concurrence sérieuse. L'étranger est déjà en mesure d'utiliser et utilise avec bénéfice, même au détriment de ceux qui viendront plus tard, les avantages qu'offre le pays, qu'il connaît certainement mieux à tous les points de vue que le Français de sa spécialité. Quand on a énuméré les maisons françaises Daumas et Cie, Sa-

joux et Cie, Brandon et Pecqueur, on a épuisé pour ainsi dire la liste de la vraie représentation commerciale métropolitaine, et il est permis de se demander, au point de vue patriotique intéressé, si les bénéfices de l'exploitation de la colonie en fait de rentrées budgétaires compensent normalement la dépense du nombreux personnel administratif qui travaille en ce moment pour faire les affaires de l'exportation comme de l'importation étrangères. Dans cet ordre d'idées. il y a lieu de s'en rapporter aux statistiques convaincantes que mon intention est de publier et qu'il suffira de raisonner pour obtenir une conviction.

Justement frappé par ces constatations, le gouvernement local a récemment fait appel aux chambres de commerce de Bordeaux, Marseille, le Havre, Rouen et Paris, les priant de désigner des délégués chargés de venir examiner sur place la situation. Ces délégués ont accompli leur tâche ; ils ont trouvé près de l'administration locale les facilités, l'aide et la protection relatives que comportait leur intéressante mission. Tous les éléments nécessaires pour apprécier la situation commerciale, mais seulement sur la côte, leur ont été offerts et il y a à regretter que le temps comme la difficulté des communications avec l'intérieur n'aient pas permis à ces délégués de pénétrer les arcanes commerciales de l'intérieur, lesquelles constituent la base réelle du mouvement commercial de la côte.

Cet essai d'étude locale par les gens de la partie, que l'on doit à la propre initiative de la colonie, devrait être suivi de beaucoup d'autres ; il ne faut pas s'arrêter là si l'on veut finir par connaître pratiquement ce qui peut être effectivement tenté dans ces pays équatoriaux, inconnus pour ainsi dire de nous.

Dans tous les cas, actuellement, au moyen de son organe officiel, la colonie publie régulièrement, depuis le 1er janvier 1891, tous les documents statistiques qui peuvent intéresser le commerce, l'industrie et l'agriculture locales, mais à cette occasion il y a lieu de remarquer que ces éléments, dans leur bonne foi, ne peuvent pas encore, pendant cette période absolument primitive, être d'accord avec la réalité.

L'administration centrale ne peut, en effet, que constater les résultat immédiats et actuels, tout en soupçonnant que le pays est susceptible, pour certaines catégories d'articles, d'une force de production supérieure, quand il sera plus complètement étudié et mieux connu par qui de droit, et que les renseignements pourront être plus facilement centralisés au chef-lieu.

La statistique nous donne les résultats suivants : Pour les droits de douanes, par exemple, la moyenne du rendement de l'importation pour les trois années 1888, 1889 et 1890 donne le chiffre de 355,734 fr. 93 c. dans lequel l'importation étrangère, comparativement à l'importation française, surpasse celle-ci dans la proportion de plus des 2/3.

Pour l'année 1891 : période du 1er janvier au 1er novembre 1891, au moment de l'établissement du budget de 1892, le rendement douanier se décompose comme suit :

Marchandises étrangères	201,794f 91
— françaises (principalement armes, munitions et alcool)	96,113 91
Total pour 1891	297,908f 82

Tableau récapitulatif de l'importation et de l'exportation du Congo français pendant le 2e trimestre 1891.

Importation.

		FRANCS.
Marchandises françaises venant de France . . .		248,692
— provenant des entrepôts : fromages, poissons conservés, tabac, sucres, huiles, armes, etc		21,393
	Total	270,085
Marchandises venant	d'Allemagne.	191,098
	d'Espagne.	2,796
	d'Angleterre.	191,715
	des colonies portugaises. . . .	15,129
Total général de l'importation pendant un trimestre . . .		670,823

Exportation pendant la même époque.

		FRANCS.
Marchandises dirigées sur	la France.	46,840
	l'Allemagne.	117,986
	l'Angleterre.	270,143
	les colonies portugaises. . . .	690
	— espagnoles	137
	les points non soumis aux droits.	58,398
Total général de l'exportation pendant un trimestre . .		503,194

Il y a lieu de faire, d'après ces tableaux, les constatations suivantes : Sur 670,823 fr. d'importation pendant un trimestre, la France figure pour 270,085 fr., soit approximativement le tiers.

Sur 503,194 fr. d'exportation pendant le même temps, elle figure seulement pour 46,840 fr., ce qui indique que la colonie produit en ce moment pour l'étranger surtout.

Je vais citer quelques exemples de statistique pris au hasard :

Relevé des produits de l'Ogowé descendus à la station à N'Djolé du mois de juin 1890 au 31 décembre 1890.

76 pirogues portant 50,400 boules de caoutchouc et 398 pointes d'ivoire.

État des produits exportés de Benito pendant l'année 1890.

	KILOGR.		KILOGR.
Ébène	21,337	Noix de palme. . .	6,096
Caoutchouc . . .	26,955	Bois rouge	25,401
Huile de palme .	3,635		

Ivoire et noix de kola (en petite quantité).

État des produits exportés de Bata dans le 1er trimestre 1891.

	KILOGR.		KILOGR.
Ébène	8,306	Huile de palme . .	2,415
Caoutchouc . . .	23,924	Noix de palme. . .	3,841
Ivoire	232		

Valeur approximative de cette exportation : 100,000 fr. environ.

Le mouvement ordinaire de la navigation pendant un mois dans ces deux postes comporte environ 10 navires dont 6 étrangers.

État des produits exportés de Lambaréné pendant le mois de mai 1891.

	KILOGR		KILOGR
Ivoire	2,544	Noix de kola. . . .	958
Ébène	57,786	Huile de palme . .	417
Caoutchouc. . .	24,492	Curiosités.	1 caisse.

Poste de N'Djolé pendant la même période du mois de mai.

17 pirogues portant 13,970 boules de caoutchouc et 94 pointes d'ivoire.

Poste de Bata. — Exportation du 2e trimestre 1891.

	KILOGR.		KILOGR.
Caoutchouc . . .	29,611	Ébène.	6,126
Huile de palme. .	26,675	Ivoire.	194
Noix de palme . .	14,100	Planches d'Okoumé . .	220
Bois rouge. . . .	80 (tonnes)		

Poste de Sette Cama.

	COMPARAISON DE L'EXPORTATION ENTRE LES ANNÉES			
	1888.	1889.	1890.	1er semestre de 1891.
	Kilogrammes			
Caoutchouc	81,320	47,535	91,808	86,683
Ivoire	86	156	181	150
Amandes de palme. .	2,990	1,910	3,545	2,875
Noix de kola	»	»	»	3,104
Fève de Calabar. . .	»	»	»	24

Statistique des produits naturels provenant du Haut-Ogowé et descendus à la station de N'Djolé.

Période du 1er juillet au 31 décembre 1890.

76 pirogues adoumas, okotas, okandas, portant 50,040 boules de caoutchouc, environ 15,000 kilogr., et 398 dents d'ivoire du poids moyen de 5 à 10 kilogr.

Période du 1er janvier au 31 décembre 1891.

152 pirogues okandas, okotas, adoumas, portant 109,195 boules de caoutchouc pesant environ 36,396 kilogr. et 704 pointes d'ivoire d'un poids moyen de 5 à 10 kilogr.

Ces renseignements puisés à la source officielle peuvent ne pas donner actuellement la situation réelle, parce que la centralisation effective de ces renseignements est très difficile à obtenir.

Dans tous les cas, ces chiffres nous donnent une base d'appréciation qui peut donner naissance à des combinaisons intéressées d'un ordre plus élevé et exciter certains appétits.

Voici un tableau statistique indiquant les éléments qui constituent les bases de l'exportation actuelle proprement dite des produits naturels de l'Ogowé.

Année 1890.

	KILOGR.		KILOGR.
Ivoire	37,050	Noix de kola . . .	130
Caoutchouc. . . .	324,707	Strophantus . . .	30
Ébène	759,185	Huile de palme . .	821
Noix de palme. . .	14,085		

En 1891, la proportion en augmentation s'accentue.

Voici des résultats analogues pour la partie nord de la Côte.

Poste de Benito.

EXPORTATION de 1890.	KILOGR.	EXPORTATION de 1891 pour le 1er semestre seulement.	KILOGR.
Ébène	21,337	Ébène	8,128
Caoutchouc	26,955	Caoutchouc . . .	1,879
Huile de palme . .	3,635	Huile de palme. .	2,540
Bois rouge	25,401	Ivoire	49
Noix de palme. . .	6,906		

Exportation de l'Ogowé par Lambaréné en juillet 1891.

	KILOGR.		KILOGR.
Ivoire.	2,202	Ébène	69,333
Caoutchouc . . .	12,226		

Par N'Djolé.

	KILOGR.		KILOGR.
Ivoire.	1,569	Caoutchouc . . .	8,340

Valeur de l'importation pendant le même temps.

10 vapeurs apportant 38,081 fr. de marchandises diverses.

En septembre 1891, l'exportation pour N'Djolé a atteint les chiffres suivants :

	KILOGR.		KILOGR.
Ivoire.	2,423	Caoutchouc . . .	8,850

en octobre :

	KILOGR.		POINTES.
Caoutchouc . . .	12,660	Ivoire	14

et pour Lambaréné :

	KILOGR		KILOGR.
Ébène	46,407	Ivoire	3,833
Caoutchouc . . .	38,132	Noix de palme . .	1,874

En 1892, pendant un mois, N'Djolé exporte :

	KILOGR.		KILOGR
Ivoire.	2,629	Caoutchouc . . .	15,538

En résumé, ces quelques statistiques ne sont qu'un aperçu sommaire des renseignements publiés périodiquement par le journal officiel de la colonie qui, rétabli sur ma proposition par M. le commissaire général de Brazza, pourra justifier à l'avenir, grâce au jeune chef actuel de l'imprimerie du gouvernement, M. Belot, la confiance qu'on est en droit d'attendre de lui. J'ajouterai à cette occasion que le frère de ce jeune homme, qui accompagnait M. de Brazza dans sa récente tournée, est mort à ses côtés tout récemment.

Voici maintenant quelques renseignements complémentaires pour certains postes. Ces données statistiques de détail sont naturellement comprises dans l'ensemble général dont je viens de donner l'aperçu.

Poste de Bata.

Exportation pendant le 1er trimestre 1891.

	KILOGR.		KILOGR.
Ébène	8,306	Noix de palme . .	3,841
Caoutchouc . . .	23,923	Ivoire	232.500
Huile de palme. .	2,415		

Valeur totale de l'exportation du trimestre, 100,000 fr. environ.

Pendant le deuxième trimestre, les résultats statistiques sont équivalents.

Poste de Mayumba.

Exportation du mois de mai 1891.

	KILOGR.		KILOGR.
Caoutchouc.	5,230	Amandes de palme. . .	6,732

Je compléterai ces renseignements un peu épars par un relevé statistique concernant le poste de Loango, situé sur la côte, au sud de Libreville et d'où partent les caravanes pour l'intérieur, notamment à destination de Brazzaville.

Ces données, malgré leur caractère un peu vague vu la période de début dans l'ordre d'idées où nous nous mouvons, ont leur petite valeur.

Poste de Loango.

Mouvement des caravanes et nombre de porteurs expédiés par les maisons de commerce pendant diverses périodes de 1891.

MAI 1891.

Caravanes.	33	Objets de traites, laiton, marchandises diverses, perles et poudre.
Porteurs	1,405	

JUIN 1891.

Caravanes.	51	Marchandises diverses, poudre, mot-chettes, cauries, perles, verroterie, machines, linge.
Porteurs	1,661	

JUILLET 1891.

Caravanes.	29	Mêmes marchandises que pour le mois de juin 1891.
Porteurs	1,065	

AOUT 1891.

Caravanes.	35	Idem.
Porteurs	1,127	

SEPTEMBRE 1891.

Caravanes.	40	Idem.
Porteurs	1,170	

OCTOBRE 1891.

Caravanes.	34	Idem.
Porteurs	1,024	

Se décomposant comme suit :

1° Administration : Maison da Silveira entrepreneur	Caravanes	7
	Porteurs	286
2° Maison Daumas et Cie	Caravanes	16
	Porteurs.	411
3° Maison Parkes	Caravanes	7
	Porteurs.	203
4° Mission catholique	Caravanes	2
	Porteurs.	94

se décomposant en marchandises diverses (vivres, verroteries, etc.), portées simplement à dos d'homme, à raison de 30 kilogr. par charge, ce qui indique que rien que pour les transports une amélioration est absolument indispensable, et qu'en

attendant une voie ferrée, des routes carrossables et l'emploi d'animaux porteurs, ce système primitif ne constitue qu'une solution tout au moins provisoire.

Pour compléter ces divers renseignements, j'indiquerai d'après la Commission des mercuriales le prix moyen net de vente des divers produits formant actuellement la base de l'exportation de la colonie.

Ivoire (3 catégories suivant le poids des défenses) :

	PRIX du kilogramme.
De 0 kilogr. à 4 kilogr. exclus	12f »
De 4 — à 8 —	16 »
De 8 — et au-dessus	22 »

	PRIX du kilogramme.		PRIX du kilogramme.
Caoutchouc	3f »	Noix de kola	0f40
Cire	2 50	Ébène	0 12
Noix de palme . . .	0 20	Bois rouge.	0 03
Café	1 60	Piassava.	0 60
Huile de palme. . .	0 50	Rocou en grains . .	1 10
Gomme.	0 50	— en pâte . . .	2 80
Fève de Calabar . .	0 60		

Récapitulation de la navigation du fleuve Ogowé pendant 7 mois de l'année 1891.

68 vapeurs donnant un mouvement approximatif de transports de 300,000 fr. de marchandises.

Industrie. — L'industrie française peut aussi là-bas trouver des bases de développement quand ce ne serait que pour fournir tous les éléments primitifs indispensables, pour améliorer les moyens de pénétration et de communications à l'intérieur, approprier le pays pour les transports et les échanges aussi bien localement qu'avec la métropole, transformer les localités malsaines, rechercher les exploitations minières, qui, certes, ne manquent pas, améliorer les conditions d'installation et d'hygiène dans les postes.

Ce programme sans limite, pour ainsi dire, est subordonné à la connaissance du pays par le Français lui-même et à l'application par le fait des conceptions qu'une appréciation et une étude sérieuse *de visu* pourra faire naître chez lui. Le champ est ouvert.

A mon avis, pour la réalisation immédiate pratique des *desiderata* que je forme pour le Congo, je pense qu'à l'origine un système de compagnies de colonisation peut tirer ce pays de la période d'hésitation où il se meut non par sa faute, mais parce qu'il n'est pas suffisamment connu et que le courant des capitaux ne s'y porte pas en proportion des besoins pour tout ce qu'il y a à y créer et des résultats à attendre d'une exploitation bien comprise.

Je me permettrai donc de résumer ici les théories que j'exposais au Congrès colonial en matière de colonisation.

Pour le Congo, c'est par des communications fréquentes et rapides que l'on arrivera à connaître et à apprécier en France tout ce qui pourrait être exploité avantageusement dans ce pays.

Pour les paquebots, par exemple. La colonie a su avoir, par un changement d'affectation budgétaire, une ligne postale régulière, en obtenant de la métropole que les crédits du service colonial qui, autrefois, étaient destinés à l'entretien des troupes métropolitaines d'occupation, lesquelles ont été simplement remplacées par une milice indigène qu'elle paie des propres deniers de son budget local, fussent reportés sur la subvention de la ligne postale.

Mais ces paquebots, au lieu de mettre au minimum un mois pour faire la traversée, grâce aux escales intermédiaires obligatoires, devraient pouvoir en 19 ou 20 jours effectuer cette traversée, comme le courrier portugais de San-Thomé.

Ce serait une simple question de réglementation à établir dans le régime actuel du service postal en vigueur.

Ensuite il suffirait d'une simple émigration momentanée et provisoire. Dix individus tentant l'essai seraient ensuite imités par cent autres.

Des concessions très vastes de terrains pourraient être accordées, car ce n'est pas l'espace qui fait défaut. Au moment d'accorder ces concessions, l'État ou la colonie spécifierait, par exemple, certaines conditions que l'administration locale serait tenue de faire respecter. Dans cet ordre d'idées, l'administration a déjà, d'ailleurs, pris certaines dispositions dans un arrêté qui a paru au *Journal officiel* (Arrêté sur les concessions).

S'il s'agissait d'exploitation de forêts, par exemple, on dirait au concessionnaire (société ou individualité) : Je vous donne un droit d'exploitation sur 5,000, 10,000, 15,000 hectares, mais à une condition, c'est que dans 5 ans vous aurez, en échange des avantages que je vous concède, rejoint telle route à telle autre sur tant de kilomètres.

Ou bien : Vous allez m'établir une communication par bateau à vapeur, ou tout autre moyen, de tel point à tel point. Vous aurez pour vous, pendant tant de temps, le 1/3, les 2/3 ou les 3/4 de l'exploitation ou des revenus, et dans 5 ou 10 ans, s'il y a lieu, la colonie vous remboursera la valeur du matériel employé pour constituer, si la nécessité en est reconnue, un service purement public.

On pourrait dire aux agronomes, aux agriculteurs : Voilà des terrains. Faites-les valoir comme vous l'entendrez. Je vous les donne, mais à condition que, suivant un plan fixé, vous me construirez dans un délai donné, avec les moyens que je vous aiderai à vous procurer au besoin, une route pour aller rejoindre telle ou telle autre concession ou habitation ; ou bien à condition que tel point, tel canal, tel warf, constituera pour vous une charge spéciale d'entretien pendant tant d'années. Quant aux revenus exploitables du terrain, il appartient à votre initiative de savoir en tirer parti en vous soumettant aux lois et aux droits du pays. Ce sera la servitude, provisoire tout au moins, attachée au cadeau généreux que je vous fais.

Ajoutez à ces sociétés ou à ces éléments individuels l'initiative d'administrations bien conduites, bien dirigées, contrôlées par des inspecteurs spéciaux, et vous verrez si en 25 ans vous n'aurez pas transformé ou plutôt formé une génération et avec elle le pays tout entier.

Tous les terrains du Congo ont besoin d'une appropriation utilisable. N'est-ce pas à nous à opérer cette appropriation ?

Le Gouvernement ne peut-il pas concéder, à titre provisoire ou définitif, suivant le cas, par simple contrat, des immensités de terrains à des sociétés chargées uniquement d'en exploiter les revenus primitifs, tels que bois, ressources naturelles, productions, mines?

Certaines conditions peuvent être imposées. Certaines facilités, des subventions même, peuvent être accordées dans ce but. On exigerait par contre de ces sociétés que, dans une période fixée, elles aient défriché, exploité les revenus naturels du sol, les bois, les plantes, etc.; qu'elles aient canalisé, établi, si c'est nécessaire, des voies de communication d'après un plan d'ensemble indicateur.

Après ce défrichement et cette adaptation provisoire, la Société concessionnaire aurait le droit, par exemple, de concéder à son tour certaines portions de ce territoire au fur et à mesure de l'appropriation et de la conquête sur la nature.

La Société pourrait dire, par exemple, à un colon: Voici un terrain que j'ai préparé. Avec mon appui, vous allez y bâtir une maison. Je vais vous soutenir pendant votre période d'installation.

Seulement, pour garantir la rémunération de mes avances, vous serez tenu de me verser dans la suite annuellement ou semestriellement une part proportionnelle de vos revenus soit en argent, soit en nature, que vous soyez agriculteur, industriel, etc. Au bout d'un certain nombre d'années, si vous avez tenu vis-à-vis de moi vos engagements, vous obtiendrez de la colonie ou de l'État un titre définitif de propriété. Vous serez dégagé et propriétaire. A partir de ce moment, c'est vous qui devrez l'impôt au pays dont vous serez devenu, sans débours pour ainsi dire, le véritable citoyen. A moi, Société, l'État me donne en échange un nouveau terrain équivalent en gagnant toujours sur le pays inconnu. Ne serait-ce pas, de fait, la constitution d'un genre de crédit colonial susceptible d'aider au développement moral et pratique d'une société coloniale nouvelle?

Il faudra évidemment des bras pour réaliser un pareil programme.

Mais l'Afrique qui fournit si généreusement encore à l'émigration, pour ne pas dire à l'esclavage, n'est-elle pas susceptible de fournir ces bras?

D'ailleurs, indépendamment de l'émigrant européen, pourquoi l'indigène n'aurait-il pas lui aussi sa part de terrain dans cette distribution, une fois qu'il aurait compris nos intentions, grâce aux progrès de l'éducation et de l'assimilation? Pourquoi, par exemple, ne serait-il pas tenu de fournir d'après contrat à son engagiste 5 jours de travail par semaine, se réservant pour lui, pour son terrain personnel, pour ses plantations, pour son métier, les deux autres jours de la semaine? Ce serait une simple réglementation à établir. Avec ce système, vous arriverez à avoir, au lieu d'engagés, je ne dois plus dire esclaves, des travailleurs proprement dits, propriétaires, de véritables citoyens intéressés.

La main-d'œuvre agricole, commerciale et industrielle pourra se constituer là-bas sur les mêmes bases qu'en France, comme dans nos villes, nos fermes et nos campagnes. C'est simplement une question de temps.

Qui bénéficiera du résultat de cette organisation de principe? La colonie d'abord et l'État aura l'orgueil et la satisfaction d'avoir créé à l'image de la métropole un pays (riche mais inconnu) qui a vécu jusqu'ici d'après l'ancienne routine, mais qui ne demande qu'à s'épanouir en faisant ses affaires d'abord et en même temps, de la façon la plus normale, la fortune des sociétés et celle des habitants.

L'important pour l'État sera de savoir bien surveiller ces compagnies, de savoir

à l'origine à qui il s'adresse et surtout, une fois le contrat passé, d'en exiger l'honnête et sérieuse exécution, au besoin au moyen du contrôle indépendant et permanent d'inspecteurs spéciaux. Pour qu'on ne crie pas à la faveur, des adjudications même de ce genre de monopole pourraient être faites; et, en résumé, en France on trouverait actuellement tous les éléments pour appliquer sûrement ce genre de colonisation, car c'est par ce moyen que bien des gens compétents envisagent la colonisation des pays absolument neufs. C'est par ces moyens que l'Australie a été faite de nos jours.

Avec un pareil système, la transformation économique est certaine. L'histoire du passé nous en fournit des exemples positifs, et nous ne serons pas loin alors du jour rêvé où la France équatoriale donnera la main par terre, comme par mer, non seulement à la sœur aînée l'Algérie, mais encore à la vieille France d'Europe, dans le seul but de lui faire connaître ses richesses pour les échanger avec les siennes et mettre en application chez elle ses principes immortels.

Messieurs, dans cet exposé général succinct par le fait, je ne me suis placé qu'au point de vue exclusivement colonial et des éléments qui pouvaient intéresser la Société de statistique, mais je crois devoir ajouter que le régime judiciaire du pays doit suivre le mouvement que je préconise dans l'application de mes théories. Il faut en effet que les solutions judiciaires trouvent les moyens d'être promptement réglées et, au point de vue de la rapidité des affaires civiles, commerciales et pénales, le tribunal comme la cour d'appel doivent être appropriés aux besoins, de façon que le Congo français ne se trouve pas ainsi à la merci des colonies françaises ses voisines.

Il en est de même de la question de l'instruction publique. Jusqu'à ce jour le rôle de l'administration a consisté de fait à payer des subventions sans avoir le pouvoir de se rendre compte des résultats acquis, surtout en ce qui concerne la propagation de la langue française.

C. Cérisier.